

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal no 99-2026 Demande de crédit de CHF 20'900,00 pour l'achat d'un logiciel de gestion pour le Conseil communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission des finances (ci-après COFIN) constituée par son Président M. Simon Schülé, ses membres M. Phonesanook Phengrasamy (excusé), Mmes Ariane Morand (excusée), Filomène Garcia et Nadia Pisani Ben Nsir, a rencontré le mardi 3 mars 2026 le Municipal en charge du préavis, M. Denis Favre, ainsi que M. Medi ZEQIRI de l'entreprise Artionet, pour la présentation de la solution eSéances pour les Conseils communaux en lien avec le préavis 99/2026. La séance a eu lieu en présence de la Commission technique également. La COFIN remercie la Municipalité pour la proposition de rencontre et pour la possibilité de poser ses questions directement au fournisseur de la solution.

La COFIN s'est ensuite réunie le mercredi 18 mars 2026 pour délibérer et rédiger le présent rapport.

Préambule

En septembre 2024, le Conseil communal approuvait l'achat de l'application « eSéances » de la société Artionet pour la gestion des séances de Municipalité en acceptant le préavis 56-2024.

Un nouveau module, « eS.Législative », dédié cette fois aux activités du Conseil communal, a récemment été développé par le même fournisseur, en collaboration avec neuf communes romandes.

La solution utilisée par la Municipalité et les employés communaux apporte satisfaction à ses utilisateurs. Le Président du conseil a pu découvrir les fonctionnalités existantes, et le Bureau du Conseil a partagé son intérêt pour l'acquisition d'une solution similaire à l'usage du Conseil communal.

La Municipalité soumet donc le présent préavis au Conseil afin de couvrir les coûts d'installation et d'exploitation pour l'année 2026.

Analyse

Risques

La solution est encore en cours de développement, elle devrait être opérationnelle en juin 2026. Comme tout logiciel fraîchement développé, il y a un risque de problèmes de jeunesse, ainsi qu'un risque que tous les besoins et les habitudes de notre Conseil ne correspondent pas complètement à l'offre initiale proposée.

On ne peut pas ignorer la possibilité qu'une part notable des conseillères et conseillers ne soit pas à l'aise avec une telle solution informatisée.

Il faut donc prendre en compte la possibilité de devoir revenir en arrière, en minimisant les coûts, financiers comme humains.

Bénéfices

Le gain de temps et d'efficacité est difficilement anticipable et mesurable, mais le gain de temps est facile à imaginer : souplesse de la mise à disposition de documents, accélération de la rédaction des procès-verbaux, automatisation de l'archivage, gestion des jetons de présence, par exemple, auront un impact remarquable sur la partie administrative du travail du ou de la Secrétaire du Conseil, des commissions et du Conseil.

Coûts

Le coût unique d'acquisition et d'installation se monte à CHF 6'950.-.

Les coûts annuels pour cette solution sont bien plus importants, ils correspondent principalement à un abonnement mensuel de CHF 15.- par mois par utilisateur, soit CHF 180.- par an et par utilisateur, soit CHF 9'900 par an pour les 55 membres du Conseil.

Avis de la COFIN

La proposition technique est convaincante et l'intégration des communes romandes dans le processus de développement est rassurante.

Le modèle d'affaire ne semble cependant pas très juste. Une petite commune avec un conseil communal à 70 membres, comme Hautemorges (environ 4'300 habitants) paiera presque aussi cher l'utilisation du logiciel que Lausanne (144'000 habitants, 100 membres), pour un usage probablement très différents.

Le sujet ne semble pas ouvert à discussion avec l'entreprise, la COFIN émet donc une réserve sur ce point.

Malgré les coûts et les risques, la COFIN considère cette initiative comme prometteuse et financièrement acceptable.

La COFIN recommande donc prudemment l'acceptation de ce préavis, mais encourage le Conseil à le voir comme une période d'essai, et pas forcément un engagement automatique à long terme. Il faudra évaluer après un certain temps le bénéfice apporté par rapport au coût.

Conclusion

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres le préavis no 99-2026 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

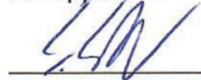
- vu le préavis municipal No 99/2026 adopté en séance de Municipalité du 9 février 2026 ;
- oui le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N°99/2026 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit complémentaire de CHF 20'900,00 TTC pour l'achat d'un logiciel de gestion pour le Conseil communal.

Romanel, le 18 mars 2026

Le rapporteur



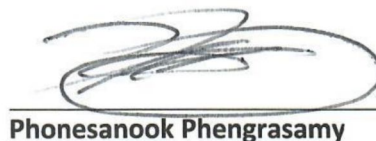
Simon Schülé, Président



Filomène Garcia



Ariane Morand



Phonesanook Phengrasamy



Nadia Pisani Ben Nsir